



Ville de
Saint-Hyacinthe

Technopole agroalimentaire

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT NUMÉRO 777

Avis est par la présente donné que le règlement numéro 777 adopté par le Conseil municipal de la Ville de Saint-Hyacinthe, à la séance du 15 décembre 2025, intitulé : « **Règlement numéro 777 autorisant des travaux de mise aux normes et d'augmentation de capacité de l'usine d'épuration des eaux usées et un emprunt de 139 250 000 \$** », a reçu l'approbation suivante :

- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 28 janvier 2026.

Ledit règlement est déposé au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 3 février 2026.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Carole Cousineau'.

Me Carole Cousineau
Greffière par intérim